

timbres.impots.gouv.fr

Visuel de la cinématique pour l'achat de timbres électroniques

1^{er} Cas illustré : Achat d'un timbre passeport pour personne majeure à 86€

Page d'accueil du site



Sur la page d'accueil, l'usager clique sur « Débuter l'achat »

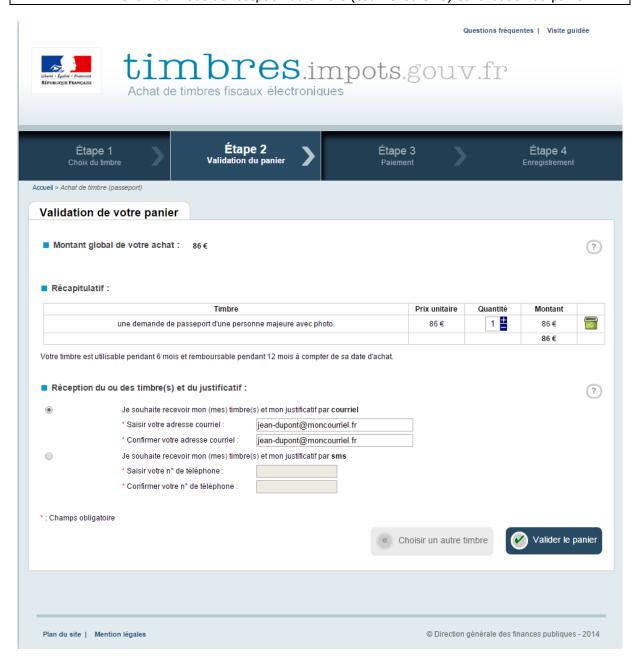
ETAPE 1: Choix du type de passeport et Ajout du timbre au panier



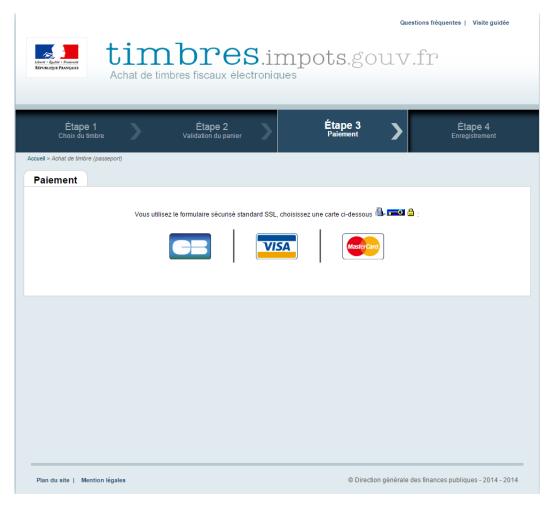




ETAPE 2 : Choix du mode de réception du timbre (courriel ou SMS) et validation du panier

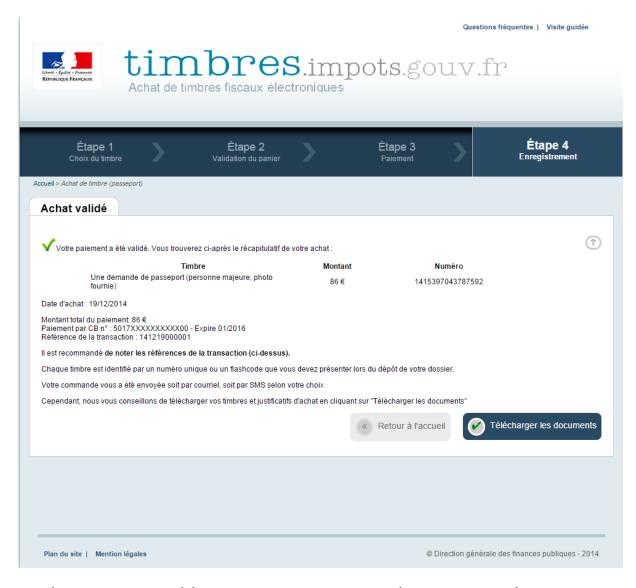


ETAPE 3 : Paiement (choix du type de carte bancaire, saisie et validation du numéro de la carte)





ETAPE 4 : Enregistrement de la transaction



Sur l'écran, s'affichent les références de la transaction et le numéro du timbre acheté, qui sont envoyés immédiatement à l'usager par courriel ou sms (selon le choix effectué).

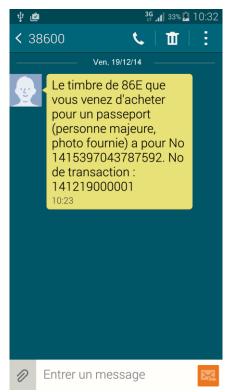
Par sécurité, il peut cependant télécharger au format pdf l'ensemble de ces références.

Le timbre est identifié par un numéro à 16 chiffres ou par un code 2D, à présenter lors du dépôt du dossier de demande de passeport.

❖ Par courriel : le timbre et le justificatif de paiement sont transmis en pj.



❖ Par sms :



2nd Cas illustré : Remboursement en ligne d'un timbre passeport pour personne majeure à 86 €

Page d'accueil du site



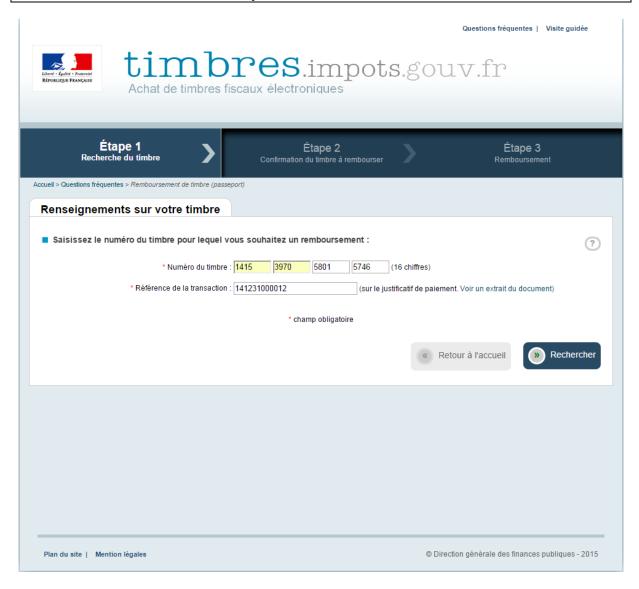
Sur la page d'accueil, l'usager clique sur « Je souhaite obtenir le remboursement d'un timbre ».

Un message indique à l'usager que la démarche concerne uniquement les timbres passeport.

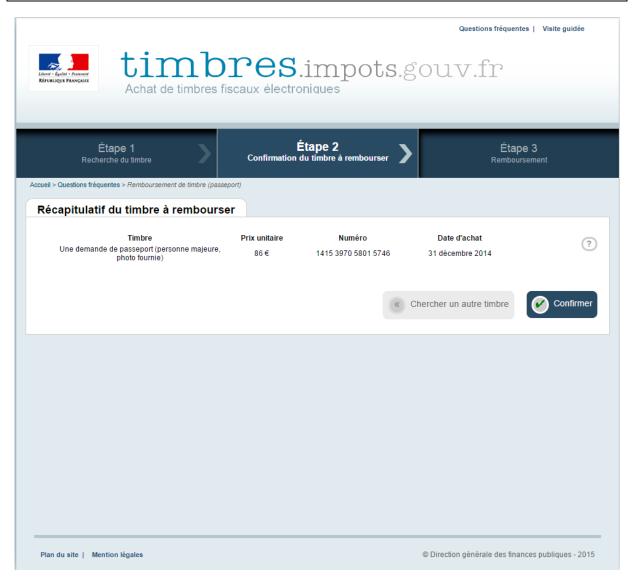


L'usager clique sur « OK ».

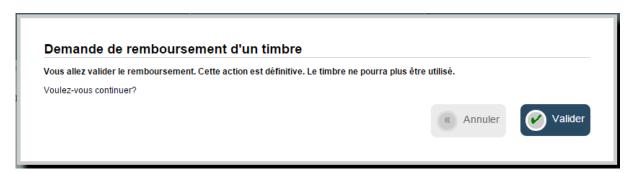
ETAPE 1 : Recherche du timbre à partir de son numéro et de la référence de transaction



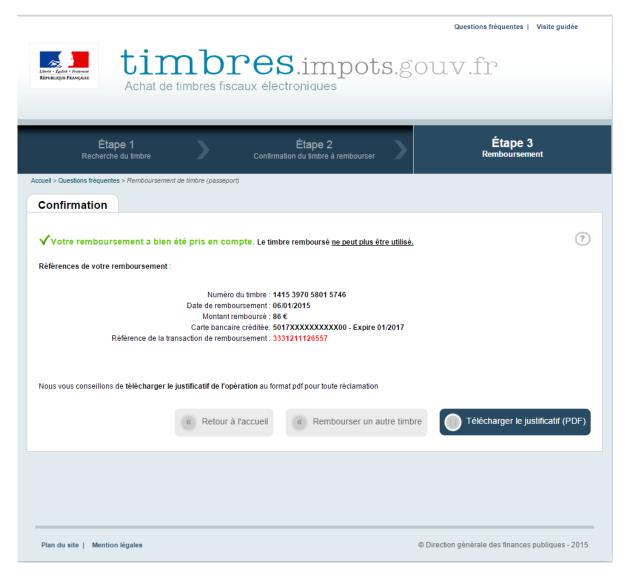
ETAPE 2 : Affichage et confirmation des caractéristiques du timbre à rembourser



En cliquant sur « Confirmer », l'usager se voit afficher un message de confirmation avant validation définitive, lui indiquant que le timbre sera inutilisable.



ETAPE 3: Confirmation du remboursement



L'usager peut télécharger son justificatif de remboursement.

